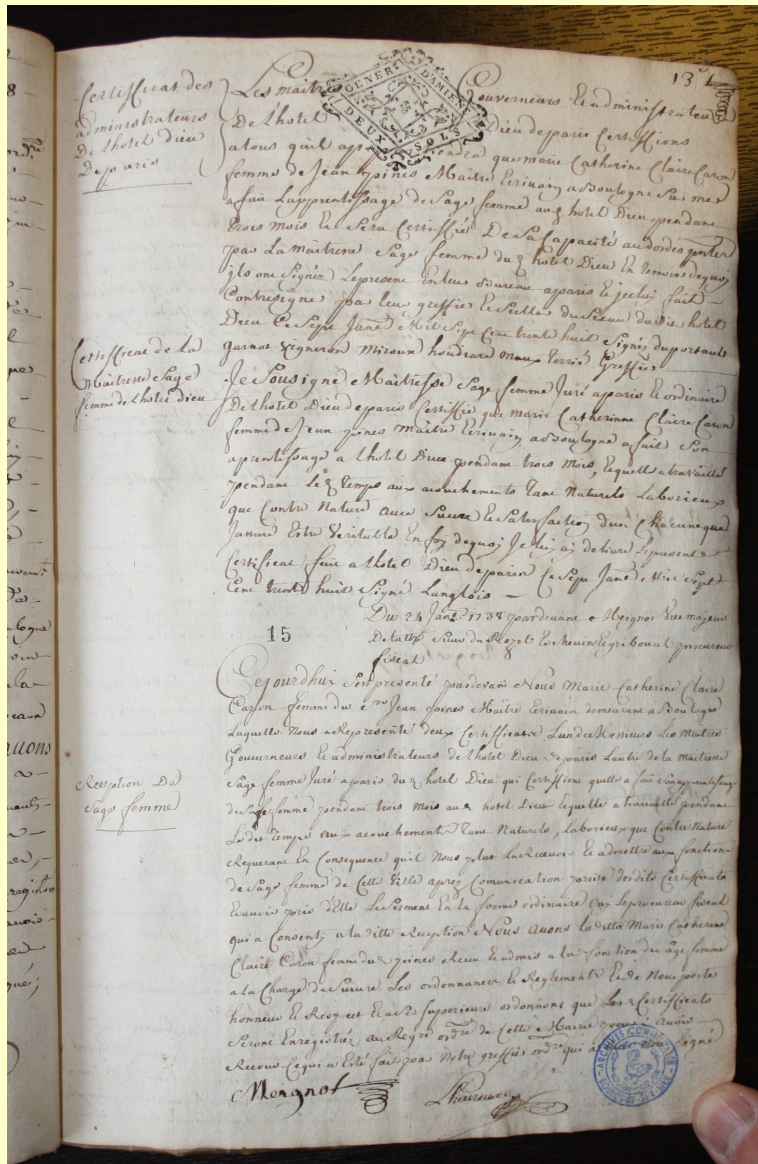
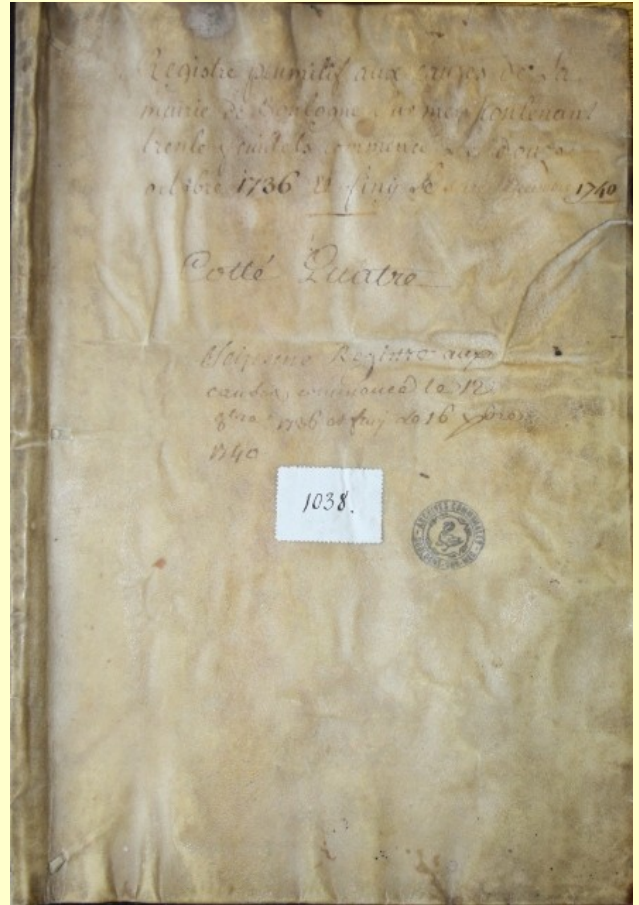


# Réception de Marie Catherine Claire CARON, femme Poinés, comme maîtresse sage-femme pour la ville de Boulogne/Mer le 24 juin 1738

1038. (Registre.) — In-folio, 30 uille s, apier

**1736-1740.** — Causes civiles et criminelles de la mairie. — Défense de faire peser ailleurs qu'au poids de la ville. — Commission royale de secrétaire greffier de la mairie, pour Jean Lheureux. — Réception d'une sage-femme, élève de l'Hôtel-Dieu de Paris. — Brevets d'officiers de divers grades dans les troupes bourgeoises. — Les déballeurs ne peuvent mettre leurs marchandises en vente qu'après en avoir donné avis au prévôt des marchands drapiers; ils ne peuvent vendre que durant trois jours et aux seuls marchands de la ville. — Condamnation à une heure de carcan, contre une femme coupable de vol. — Arrêt du Conseil d'État qui fixe le nombre des imprimeurs dans les villes de France; Boulogne y est mentionné pour un. — Fixation au 8 novembre de la foire aux chevaux et poulains, dont le jour se trouvait changé par abus.



→ Certificat de stage de Marie Catherine Claire CARON, signé par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Paris le 7 juin 1738

→ Certificat de stage de Marie Catherine Claire CARON, signé par la maîtresse sage-femme jurée ordinaire Elisabeth LANGLOIS, de l'Hôtel-Dieu de Paris le 7 juin 1738

→ Réception de Marie Catherine Claire CARON, femme du Sieur Jean Poinés, laboureur, comme maîtresse sage-femme pour exercer à Boulogne/Mer, le 24 juin 1738

Cote 1038 1736 → 1740  
Archives Municipales Boulogne/Mer